



**Institut du Service Civique**

**Rapport d'activité 2012**

<b>I</b>	<b>2012, ANNEE DE LA CREATION DE L'INSTITUT DU SERVICE CIVIQUE .....</b>	<b>3</b>
A.	Contexte et objectifs.....	3
B.	Quelles actions mène l'Institut du Service Civique ? .....	5
C.	Statut et organisation .....	8
<b>II</b>	<b>L'ADMISSION A L'INSTITUT DU SERVICE CIVIQUE : ELABORATION ET MISE EN ŒUVRE D'UNE PROCEDURE ORIGINALE DE DETECTION.....</b>	<b>9</b>
A.	Principes et contraintes .....	9
B.	Elaboration de la procédure.....	9
C.	Mise en œuvre - identification de la promotion 2012 .....	11
D.	Les enseignements de cette procédure .....	12
<b>III</b>	<b>LA PREMIERE PROMOTION DE L'INSTITUT DU SERVICE CIVIQUE.....</b>	<b>14</b>
	Eléments statistiques .....	15
<b>IV</b>	<b>ACTIONS DE FORMATION ET D'ORIENTATION COLLECTIVES MENEES PAR L'INSTITUT .....</b>	<b>17</b>
A.	Le séminaire de Bugeat .....	17
B.	La communauté des lauréats .....	18
C.	Le séminaire d'octobre.....	20
<b>V</b>	<b>ACTIONS D'ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUEL MENEES PAR L'INSTITUT .....</b>	<b>21</b>
A.	Accompagnement et mise en œuvre des partenariats .....	21
B.	Bilan au 31 décembre 2012 .....	22
C.	Les parrainages .....	24
<b>VI</b>	<b>ELEMENTS FINANCIERS.....</b>	<b>ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.</b>
	Dépenses 2012 .....	Erreur ! Signet non défini.
	Recettes 2012.....	Erreur ! Signet non défini.
<b>VII</b>	<b>EN CONCLUSION.....</b>	<b>26</b>

# I 2012, année de la création de l'Institut du Service Civique

## A. Contexte et objectifs

### Contexte : le Service Civique, une réponse à une demande citoyenne

#### *Le Service Civique en France*

Le Service Civique en France a été créé par la loi du 10 mars 2010 pour répondre à la fois au souhait d'engagement des jeunes et à la volonté de mieux les intégrer dans la vie citoyenne.

Ouvert à tous les jeunes de 16 à 25 ans, il leur offre la possibilité de consacrer 6 à 12 mois à une mission au service de la collectivité et de l'intérêt général, auprès d'organismes à but non lucratif ou de personnes morales de droit public, en France ou à l'étranger.

Les jeunes en Service Civique exercent leur mission dans des domaines jugés prioritaires pour la Nation : la culture et les loisirs, le développement international et l'action humanitaire, l'éducation pour tous, l'environnement, l'intervention d'urgence en cas de crise, la mémoire et la citoyenneté, la santé, les sports, la solidarité.

Le Service Civique a accueilli près de 15 000 volontaires en Service Civique en 2011, 20 000 en 2012. Il en accueillera 30 000 en 2013 et devrait en accueillir 100 000 par an à horizon 2017.

#### *Engagement et mixité.*

Ce dispositif atteint ses objectifs de mixité sociale : parmi les jeunes qui font un Service Civique,

- Près de 30% ont un niveau d'études inférieur au baccalauréat, un peu plus de 30% ont un baccalauréat ou équivalent, 40% ont un niveau supérieur au baccalauréat.
- plus de 40% des jeunes étaient en recherche d'emploi avant leur Service Civique.
- 18% viennent de quartiers défavorisés.

Ces proportions de jeunes en Service Civique reflètent fidèlement la situation de la jeunesse.

Aucune catégorie n'est exclue ou sous représentée parmi les jeunes qui effectuent un Service Civique.

En 2013, une priorité particulière a été donnée aux jeunes en décrochage scolaire, en partenariat avec l'Education Nationale (objectif : 10% des volontaires engagés).

### Pourquoi un Institut du Service Civique ?

Certains jeunes font la preuve, pendant leur Service Civique, de capacités remarquables, qui doivent les destiner à prendre des responsabilités dans la vie citoyenne, économique et sociale.

Parmi ces jeunes, certains, notamment pour des raisons sociales, n'ont pas eu l'occasion d'emprunter les voies d'excellence qui mènent à ces responsabilités

L'Institut du Service Civique

- repère ces jeunes à haut potentiel ;
- leur ouvre des parcours à la hauteur de leurs compétences – en apportant à ceux qui n'y auraient pas eu accès jusque là une formation adaptée à leur projet et à leurs compétences et en donnant aux jeunes des clés d'entrée vers la vie active, notamment lorsque leur projet les conduit à changer de milieu social ;
- organise pour eux des séminaires qui les préparent à l'exercice des responsabilités.

En identifiant, en formant et en aidant des jeunes, issus de tous les milieux sociaux, qui joignent à un fort potentiel une capacité et une volonté d'engagement, l'Institut contribue à l'émergence d'une nouvelle génération d'acteurs et de décideurs éclairés.

Ce faisant, l'Institut aide les Ecoles et les entreprises à concilier leurs propres exigences avec la diversification de leur recrutement

### Pour qui ?

L'Institut s'adresse à des jeunes qui ont démontré pendant leur Service Civique leur motivation, leur facilité d'apprentissage et d'adaptation, leur ouverture d'esprit, leur capacité à s'engager, leur volonté de faire bouger les choses, leur leadership.

Ils ont tous exprimé un projet, que ce projet s'inscrive dans la continuité de leur parcours ou qu'il se soit dessiné et ait mûri pendant le Service Civique (réorientation dans les études, reprise d'études, réorientation professionnelle, projet de création d'entreprise...).

Leur bagage socioculturel et scolaire initial et leurs projets sont très divers. Certains lauréats souhaitent poursuivre une formation, d'autres cherchent à intégrer une entreprise, d'autres enfin ont un projet de création d'activité (création d'entreprise, création d'association ou création d'activité dans le cadre d'une structure existante).

### Avec qui ?

Une étude de faisabilité a été menée entre septembre 2010 et mars 2011 pour évaluer quel dispositif permettrait d'atteindre les objectifs fixés à l'Institut du Service Civique. Cette étude s'est appuyée sur des entretiens auprès

- des organismes qui accueillent des jeunes en Service Civique
- de responsables de l'Education Nationale et de l'enseignement supérieur
- de responsables d'entreprises.

Les principaux enseignements de cette étude sont les suivants.

1 - Le service Civique offre aux jeunes une réelle opportunité pour prendre du recul et mettre en perspective ses objectifs personnels et professionnels. A l'issue du Service

Civique, les jeunes se connaissent mieux ; ils ont acquis une maturité et une confiance en eux qui leur permettent de mieux se projeter dans l'avenir. Le Service Civique se traduit pour beaucoup par une réorientation (avec reprise des études dans de nombreux cas). L'après Service Civique est donc un bon moment pour évaluer un jeune et l'aider à choisir un chemin adapté à ses compétences.

L'Institut du Service Civique peut et doit, pour être efficace dans la détection de ses futurs lauréats, s'appuyer sur les organismes qui accueillent les jeunes en Service Civique et s'inscrire dans la continuité du travail mené par le tuteur qui accompagne les volontaires pendant leur période d'engagement.

2 – Les responsables de l'enseignement supérieur souhaitent pouvoir apporter des solutions au déséquilibre entre les différentes catégories sociales de la population française dans l'accès aux études supérieures. Les dispositifs actuels développés en ce sens (comme par exemple l'admission sur titre dans les grandes écoles) ne sont pas suffisants. Les écoles sont donc à la recherche d'autres dispositifs de recrutement. Ces autres dispositifs devront s'appuyer sur une évaluation solide : il est indispensable d'être particulièrement vigilant pour ne pas conduire les jeunes à un échec.

L'Institut du Service Civique peut apporter un élément de réponse à la question de la diversification des admissions dans l'enseignement supérieur, moyennant une implication forte des établissements d'enseignement eux-mêmes, dans la détection et dans l'orientation des lauréats.

3 – Si les entreprises françaises sont souvent réticentes à abandonner leurs critères de recrutement traditionnels, certaines d'entre elles commencent à ressentir le besoin de diversifier leurs modes de recrutement, afin de diversifier les talents sur lesquels elles peuvent s'appuyer et toutes considèrent que faire une évaluation sur la base d'une expérience de plusieurs mois est une bonne façon de minimiser les risques d'erreurs dans le recrutement.

L'Institut du Service Civique peut aider les entreprises à diversifier leur recrutement sans renoncer à leurs exigences propres. Un travail important de sensibilisation et de conviction est nécessaire pour convaincre les entreprises ; ceci n'est possible que si les entreprises partenaires sont impliquées dès l'amont du processus de détection.

4 - Le système du parrainage a montré son efficacité pour aider les jeunes à se lancer dans des nouveaux parcours, à acquérir les codes de l'entreprise ou de l'école qui les accueille et à nouer les réseaux professionnels.

L'Institut du Service Civique doit s'appuyer sur des parrains qui suivront chacun des lauréats dans son parcours.

## **B. Quelles actions mène l'Institut du Service Civique ?**

L'Institut du Service Civique mène cinq types d'actions :

- il détecte des jeunes à fort potentiel ;
- aider les jeunes à porter leur projet d'avenir : l'Institut aide à s'orienter et, grâce à des partenariats et selon leur projet, il leur ouvre des portes vers des parcours de

formation, il les accompagne dans leur recherche d'emploi, il les soutient dans leur projet de création d'activité ;

- il organise à leur attention des séminaires de formation originaux ;
- il les accompagne par un parrainage individuel
- il apporte au cas par cas un soutien financier.

### **Soutien aux projets portés par chaque lauréat.**

L'Institut aide ses lauréats à porter un projet d'avenir à la hauteur de leur potentiel.

Ce projet d'avenir peut être :

- une reprise de formation
- une recherche d'emploi
- une création d'activité (dans un cadre entrepreneurial ou associatif).

### **Formation**

L'Institut s'appuie sur des partenariats avec des établissements existants.

Les jeunes sont orientés vers les différents établissements en fonction de leur projet et de leurs compétences. Les établissements partenaires s'engagent, en devenant partenaires de l'Institut, à valoriser la procédure d'admission déjà franchie par le lauréat (et à laquelle ils participent) et à tenir compte de l'originalité de leur parcours.

Ils pourront bénéficier pendant leur scolarité d'un accompagnement spécifique, mis en place par l'établissement.

Une fois admis au sein de l'établissement, ils suivront le cursus qui leur permettra d'obtenir un diplôme validant leur formation.

L'objectif est que ces partenariats puissent couvrir à la fois la diversité des projets présentés par les lauréats et leur répartition sur l'ensemble de la France (métropolitaine et outre-mer).

### **Parcours professionnel**

Les jeunes sont orientés vers les différentes entreprises partenaires en fonction de leurs compétences et des attentes des entreprises.

Les entreprises partenaires s'engagent à intégrer ces lauréats dans leur processus de recrutement, indépendamment de leurs prérequis habituels.

Une qualification complémentaire pourra être assurée par l'entreprise, soit dans le cadre de contrats en alternance, soit dans le cadre de la formation continue.

### **Création d'activité**

Certains lauréats portent des projets de création d'activité : création d'entreprise, création d'association, ou activité à rattacher à une structure existante.

Ces projets peuvent être leur projet professionnel ou un projet parallèle à leur projet professionnel.

L'Institut du Service Civique accompagne ces lauréats en les aidant à construire leur projet (diagnostic, objectifs à un an) et en apportant un soutien financier ciblé (pour une formation spécifique, un complément d'étude, une aide au démarrage...).

## Les séminaires de l'Institut

L'Institut du Service Civique propose à tous ses lauréats des séminaires, avec des ateliers, des conférences et visites.

Une partie de ces séminaires permet aux lauréats de finaliser leur orientation et de leur donner de premiers éléments utiles pour initier leur parcours : ateliers de rencontre avec les partenaires de l'Institut, ateliers « entretien et CV », etc....

Des conférences ou visites visent à donner aux lauréats une vision des grands enjeux d'aujourd'hui (et de demain) et de leur proposer une mise en perspective des valeurs qu'ils ont portées pendant leur Service Civique par rapport aux contraintes et atouts du monde qui les entoure.

Peuvent ainsi être abordés des thèmes tels que :

- Les grands enjeux sociaux
- Les grands enjeux technologiques et scientifiques, science et démocratie
- Les grands enjeux internationaux
- L'Europe en perspective (ordres de grandeur)
- Le pouvoir d'agir
- Etc...

Ces séminaires sont de courte durée (3 à 4 séminaires par an, de 1 jour à une semaine). Les interventions sont assurées par des personnalités de haut niveau.

Tous ces enseignements reposent sur une ingénierie pédagogique innovante afin de pouvoir intéresser un public hétérogène, tant dans sa formation et son bagage social que dans les projets poursuivis.

Ces séminaires sont aussi l'occasion de créer un esprit de promotion entre tous ces jeunes, d'origines diverses, mais qui partagent un engagement et des valeurs.

## Le parrainage

L'institut propose à chaque jeune un parrain qui le suit pendant son parcours et facilite notamment la prise de contacts dans le domaine visé.

Ce parrain conseille le jeune dans sa façon de mener son projet. Le parrainage prend des formes différentes selon le parcours : du proche accompagnement dans le cas d'une formation à distance ou d'un projet entrepreneurial à un partenariat plus léger dans le cas d'un jeune déjà diplômé.

Le parrain aide le jeune à prendre sa place dans le milieu d'activité qui l'intéresse (entreprise, vie associative, milieu culturel...), à en adopter les codes, à nouer des contacts, à trouver des stages, à bénéficier d'un soutien matériel (bourses), à enrichir sa culture, ses connaissances...

C'est l'Institut qui recherche pour chaque jeune un parrain. Pour cela, il sollicite ses partenaires identifiés (entreprises partenaires, écoles partenaires, associations) ou des personnalités susceptibles de répondre aux attentes des jeunes dans le cas de projets « originaux ».

## Un soutien financier

Certains jeunes ont besoin d'un soutien financier pour mener à bien leur projet, notamment lorsqu'ils reprennent une formation.

L'Institut du Service Civique les conseille afin qu'ils puissent bénéficier des dispositifs publics de droit commun et complète, au cas par cas, ces dispositifs si la situation particulière du jeune le requiert.

## C. Statut et organisation

L'Institut du Service Civique est une action d'intérêt général, financée sur fonds privés (dons et mécénats de particuliers, entreprises et fondations).

Une étude juridique menée à l'automne 2011 avec l'appui de la Délégation aux Affaires Juridiques auprès des ministres chargés des affaires sociales et de la Direction des Affaires Juridiques du Ministère de l'Economie a permis d'identifier des statuts qui permettent de répondre aux besoins et contraintes de l'Institut.

### Un fonds de dotation, pour gérer les financements

Un fonds de dotation « Fonds pour l'Institut européen du Service Civique » a été créé en décembre 2011 afin de recueillir les financements de donateurs et mécènes, dans le cadre des déductions fiscales prévues pour les organismes d'intérêt général (art. 200 et 238 bis du Code Général des Impôts : réduction de 66% de l'impôt sur le revenu dans la limite de 20% du revenu imposable, pour les particuliers, et réduction de 60% de l'impôt sur les sociétés dans la limite de 0,5% du chiffre d'affaires, pour les entreprises).

La mission de ce fonds est de créer et soutenir l'Institut du Service Civique  
La création du fonds a été publiée au JO associations du 10 décembre 2011.

### Une association, pour une gouvernance partenariale.

Une association « Institut du Service Civique » a été créée en octobre 2012.

Cette association sera le cadre de la mise en place d'une gouvernance partenariale, rendue nécessaire par le nombre croissant de partenaires de l'Institut.

Cette association a reçu l'agrément pour percevoir en 2013 la taxe d'apprentissage au titre des « activités complémentaires ».

La création de l'association a été publiée au JO associations du 20 octobre 2012

L'Institut du Service Civique est aujourd'hui une structure à petits effectifs (4 personnes), qui s'appuie sur des partenariats pour mener à bien ses actions.



## II L'admission à l'Institut du Service Civique : élaboration et mise en œuvre d'une procédure originale de détection

### A. Principes et contraintes

La procédure d'admission à l'Institut du Service Civique doit

- être rigoureuse afin de s'assurer de la qualité des lauréats ;
- permettre d'évaluer le potentiel du candidat indépendamment de son cursus antérieur (bagage scolaire ou culturel) ;
- permettre d'évaluer l'adéquation entre le candidat et son projet, et ce quel que soit le type de projet porté par le candidat ;
- répondre aux exigences des partenaires de l'Institut du Service Civique, qui la valorisent ;
- rester conforme aux valeurs portées par le Service Civique.

La procédure d'admission à l'Institut du Service Civique est donc une procédure originale.

Elle implique à la fois le réseau qui accueille les volontaires pendant leur Service Civique, les établissements d'enseignement partenaires et les entreprises partenaires. Participent aussi des personnalités indépendantes.

### B. Elaboration de la procédure

Pour concevoir la procédure d'admission, l'Institut du Service Civique a organisé une concertation avec ses partenaires : entreprises, établissements d'enseignement et grandes associations du réseau du Service Civique.

Pour les entreprises et les établissements d'enseignement, tous les partenaires de l'Institut du Service Civique ont été consultés. Leurs propositions ont été recueillies puis synthétisées et discutées lors de conférences téléphoniques.

Des réunions ont été organisées pour compléter ces propositions et en débattre avec les principales associations partenaires du Service Civique : toutes les associations membres du comité stratégique de l'Agence du Service Civique ont ainsi été conviées à trois réunions successives.

C'est ainsi qu'on a été déterminées les modalités de candidature, la composition du dossier et les critères d'évaluation.

La procédure se déroule en deux temps : une phase d'admissibilité sur dossiers, une phase d'admission, sur entretien oral.

#### Admissibilité

Le dossier d'admissibilité est à déposer par le candidat via un site internet dédié. Ce dossier comporte :

- une partie à remplir par le candidat. Le candidat y présente des aspects de sa personnalité, sa mission de Service Civique, son évolution pendant cette mission, son projet d'avenir. Cette partie pouvait être fournie par écrit ou par vidéo.
- Une évaluation portée sur le candidat par le tuteur qui l'a suivi pendant sa mission de Service Civique. Cette évaluation est structurée en deux parties : une évaluation des compétences, illustrée par des exemples vécus pendant le Service Civique, et une évaluation des qualités ou faiblesses du candidat au regard du projet qu'il souhaite entreprendre.
- Une évaluation portée sur le candidat par un témoin, proposé par le candidat. Ce témoin peut avoir rencontré le candidat avant son Service Civique (lors de son parcours scolaire, d'activités extra-scolaires, de stage, d'activités professionnelles, etc...) ou pendant son Service Civique (bénéficiaire de son action, autre...).

Ces trois éléments forment le dossier du candidat.

Ce dossier est évalué par trois examinateurs issus respectivement du réseau Service Civique, du milieu de l'enseignement et du monde de l'entreprise. Ces examinateurs vont évaluer le potentiel du candidat et la qualité de son projet.

Ces évaluations permettent d'établir un classement et une liste de candidats admissibles.

### Admission

L'admission est décidée à l'issue d'un entretien oral devant un jury composé là encore de au moins trois examinateurs issus respectivement du réseau Service Civique, du milieu de l'enseignement et du monde de l'entreprise. Des personnalités indépendantes peuvent venir compléter ce jury.

L'oral permet au candidat de se présenter, de présenter sa mission de Service Civique et de présenter son projet.

Les questions qui lui sont posées permettent d'éclairer sa personnalité, de s'assurer de son potentiel et de la bonne adéquation entre ce potentiel et le projet porté, mais aussi d'aider le candidat à se réorienter le cas échéant (vers d'autres employeurs que les employeurs initialement ciblés par le candidat, vers une formation nécessaire à la bonne réalisation du projet présenté, etc...).

Le regard croisé des trois examinateurs permet d'aboutir à une évaluation originale.

Cette évaluation permet d'établir la liste des lauréats de l'Institut du Service Civique.

L'ensemble du dispositif (composition du dossier, critères d'évaluation du dossier et de l'oral, examen des dossiers, jurys d'oral) est conçu et mis en œuvre avec l'ensemble des partenaires de l'Institut du Service Civique.

### Des outils spécifiques

Notons que la mise en œuvre de cette procédure a nécessité la mise en place d'un outil spécifique de recueil et gestion des candidatures, ainsi qu'un outil de recueil et de gestion des notations mises par les examinateurs, l'ensemble de la procédure se déroulant en ligne. Les candidats comme les examinateurs accédaient à ce module par internet.

## C. Mise en œuvre - identification de la promotion 2012

Le premier défi à relever pour l'Institut du Service Civique était de se faire connaître auprès des volontaires en Service Civique, bénéficiaires de l'Institut, et de les inciter à déposer leur candidature.

### Communication auprès des jeunes

La communication vers les jeunes en Service Civique était un réel enjeu en cette première année d'existence de l'Institut.

Nous avons mis en œuvre une stratégie de communication coordonnée avec l'Agence du Service Civique, directement intéressée par cette action de valorisation du Service Civique. Cette communication s'est adressée aux volontaires et aux organismes qui les accueillent.

Les actions menées ont été les suivantes, en amont et pendant le lancement des candidatures :

**Par l'Agence du Service Civique**, au même titre que pour les autres actions de valorisation du Service Civique :

- une communication régulière lors du comité stratégique de l'Agence, qui réunit les plus gros organismes d'accueil de volontaires ;
- une communication vers le réseau territorial du Service Civique, tout au long de l'élaboration du projet, lors des rassemblements des délégués territoriaux (qui sont au contact des organismes d'accueil agréés au niveau local notamment), puis via les newsletters régulières ;
- une communication vers les organismes d'accueil, via les newsletters régulières
- une communication vers les volontaires, via les canaux habituels de l'Agence : courrier joint à l'attestation de Service Civique, newsletter à l'attention des volontaires, Facebook

### Par l'Institut du Service Civique

- Une personne de l'Institut du Service Civique, Alice Ollagnon, est en charge des relations avec le réseau du Service Civique.

Elle a pris contact avec les principaux organismes d'accueil de volontaires en Service Civique ainsi que les délégués territoriaux en charge du Service Civique afin de leur expliquer le projet et de leur donner les éléments leur permettant de communiquer auprès des organismes d'accueil sur le terrain et des volontaires.

- Les organismes d'accueil ont aussi été impliqués dans l'élaboration de la procédure d'admission, ce qui a renforcé leur niveau d'information.

- Alice Ollagnon a aussi participé à des réunions de formation des tuteurs (organisées par l'Agence du Service Civique) pour leur expliquer le dispositif et les sensibiliser sur leur rôle (ils doivent joindre leur avis au dossier du candidat)

- Un flyer (joint) a été envoyé par courrier postal à tous les jeunes en Service Civique concernés par l'Institut du Service Civique : jeunes ayant fait un Service Civique, Service Volontaire Européen ou Volontariat de Solidarité Internationale, âgés de moins de 27 ans et pouvant justifier au 1er juillet 2012 d'au moins 6 mois de Service. Il a aussi été transmis aux relais d'information sur le territoire
- Un site internet a été ouvert, et un lien l'a rendu accessible depuis le site de l'Agence du Service Civique
- 17 000 courriers ont été envoyés aux volontaires qui avaient effectué un Service Civique pour les informer de l'existence de l'institut et les inciter à s'inscrire.
- Des relances ont été faites par courrier électronique durant la période de candidature.

### **Déroulement de la procédure**

Les candidats avaient un mois pour déposer leur dossier de candidature.

2 000 dossiers de candidature ont été retirés ;

735 candidatures ont été déclarées recevables, dont le dossier a été examiné indépendamment par trois membres de jury issus du milieu associatif, de l'enseignement ou du monde de l'entreprise.

Ces trois évaluations ont permis d'aboutir à une note consolidée ;

331 candidats ont été considérés comme admissibles et ont été reçus en entretien par un jury réunissant des représentants des entreprises, du monde associatif, de l'enseignement supérieur.

Afin de faciliter la participation des candidats, les jurys d'oral ont été organisés dans 8 villes de France métropolitaine (Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Nantes, Paris, Strasbourg, Toulouse), à La Réunion, en Martinique et en Guadeloupe.

Des visioconférences ont été organisées pour les candidats se trouvant à l'étranger.

Les frais de déplacement ont été remboursés (sur justificatifs).

A l'issue de ces entretiens, 150 lauréats ont été admis.

Pour composer la première promotion, l'Institut a mobilisé environ 150 examinateurs bénévoles parmi ses partenaires (universitaires, entreprises, organismes associatifs).

Des guides d'évaluation ont été diffusés aux examinateurs et des conférences téléphoniques organisées pour coordonner l'ensemble et répondre aux questions.

### **D. Les enseignements de cette procédure**

1 – La comparaison entre la population des candidats et la population des lauréats à l'issue de cette sélection montre que le processus n'est discriminant ni en fonction du niveau scolaire, ni en fonction du sexe, ni en fonction de l'origine géographique des candidats.

On retrouve parmi les lauréats la même proportion de non bacheliers que parmi les candidats, la même proportion de filles, pas d'écart significatif sur la répartition géographique.

L'objectif initial de repérer des compétences quel que soit le bagage scolaire ou culturel initial est atteint.

2 – Les candidats qui ont utilisé la possibilité de déposer un dossier vidéo ne l'ont pas fait pour surmonter un blocage de l'écrit mais parce qu'ils avaient développé une maîtrise de cet outil. Cette possibilité n'a donc pas été un service rendu aux candidats les plus éloignés de l'écrit.

La vidéo compliquant la transmission de dossiers vers les partenaires, il ne semble pas judicieux de conserver ce mode de candidature à l'avenir.

3 – L'analyse comparative entre le classement final et le classement à l'admissibilité fait apparaître des différences importantes. L'oral, quoique portant lui aussi sur la personnalité et le projet du candidat et quoiqu'étant mené par des examinateurs dont le profil est le même que celui des examinateurs de l'écrit, permet d'apporter une appréciation différente et reste indispensable.

4 – Une analyse statistique exhaustive a été menée sur les notes d'écrit.

Elle fait apparaître à la fois une corrélation entre les notes mises par les différents examinateurs sur un même dossier et la nécessité de conserver au moins deux examinateurs.

L'évaluation d'admissibilité est bien le résultat d'une appréciation croisée. Se limiter à un examinateur entraînerait un bouleversement complet du classement. Pour autant, d'une catégorie à l'autre d'examineurs (par exemple associations d'un côté, entreprises de l'autre), les notes sont corrélées. Tout se passe comme si les examinateurs accordaient, sur un même dossier, une importance différente aux différents éléments, sans toutefois diverger sur leur appréciation.

Passer de trois à deux examinateurs pour l'écrit peut en revanche être envisagé, à la lumière de l'expérience de 2012

5 – Les lauréats ont montré, notamment lors du séminaire de promotion organisé en juillet 2012, une volonté d'agir et de porter les valeurs de l'engagement, un positionnement proactif, un dynamisme et un fort potentiel.

Ceux qui ont été orientés en filière formation et ont intégré des écoles partenaires sont bien intégrés et sont des éléments particulièrement actifs dans leur groupe.

La détection semble donc bien avoir atteint ses objectifs.

6 - Enfin, la participation des partenaires à ces jurys nous a semblé particulièrement importante. Elle leur permet de prendre connaissance du type de personnalités que détecte l'Institut et de mieux orienter le partenariat.

#### **En résumé :**

La complémentarité des profils des examinateurs est une richesse, à la fois pour l'examen des dossiers écrits et pour les entretiens oraux, qui ont souvent permis aux candidats de recueillir des informations et conseils d'orientation.

La procédure d'admission (composition du dossier, critères d'évaluation, profil des examinateurs) a montré en 2012 son efficacité pour détecter des jeunes à potentiel indépendamment de leur bagage scolaire, social ou culturel antérieur.

### **III La première promotion de l'Institut du Service Civique.**

La première promotion a accueilli 150 lauréats. Elle est le reflet de la diversité recherchée pour l'Institut et qui caractérise le Service Civique.

Ils ont de 17 à 27 ans.

Le niveau d'études va de l'échec au Brevet des collèges jusqu'au Bac +5 ; 36 % des lauréats n'ont pas entrepris d'études supérieures.

Beaucoup de lauréats ont des origines modestes et ont dû interrompre leurs études pour des raisons familiales ou financières.

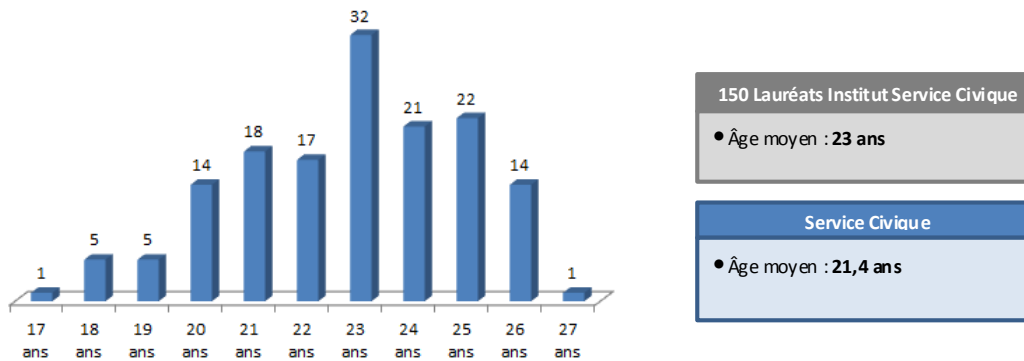
Ils viennent de toute la France, métropolitaine ou Outre-Mer ; quelques lauréats sont d'origine étrangère.

Sur les 150 lauréats de l'Institut, les jeunes femmes sont nettement majoritaires : 71% des candidats étaient des femmes, 71% des lauréats sont des femmes (contre 58% en Service Civique)

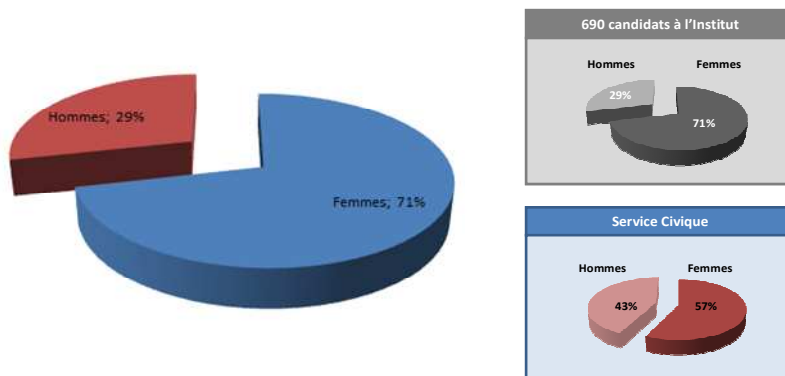
Deux cinquièmes des lauréats ont souhaité accéder à une formation, souvent en alternance, deux cinquièmes à un emploi, un cinquième souhaite mener un projet de création d'activité.

## Eléments statistiques

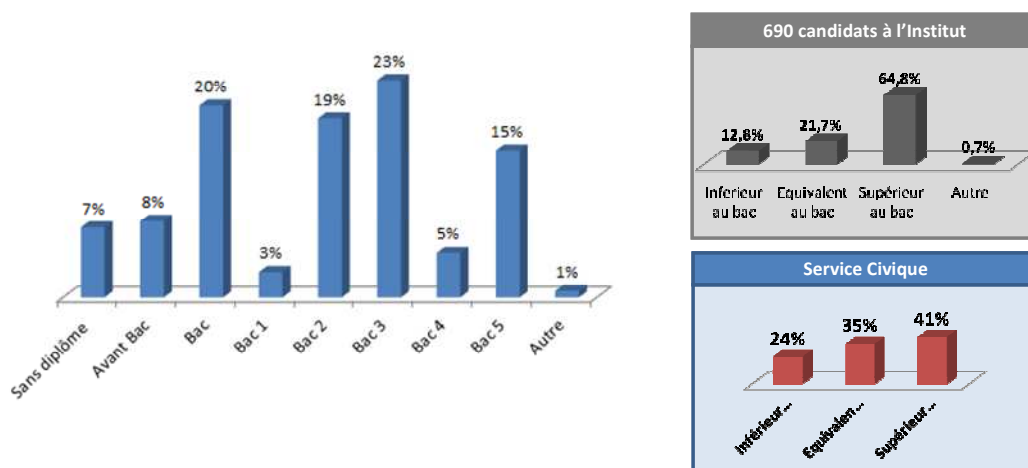
### ▪ Répartition des lauréats par âge



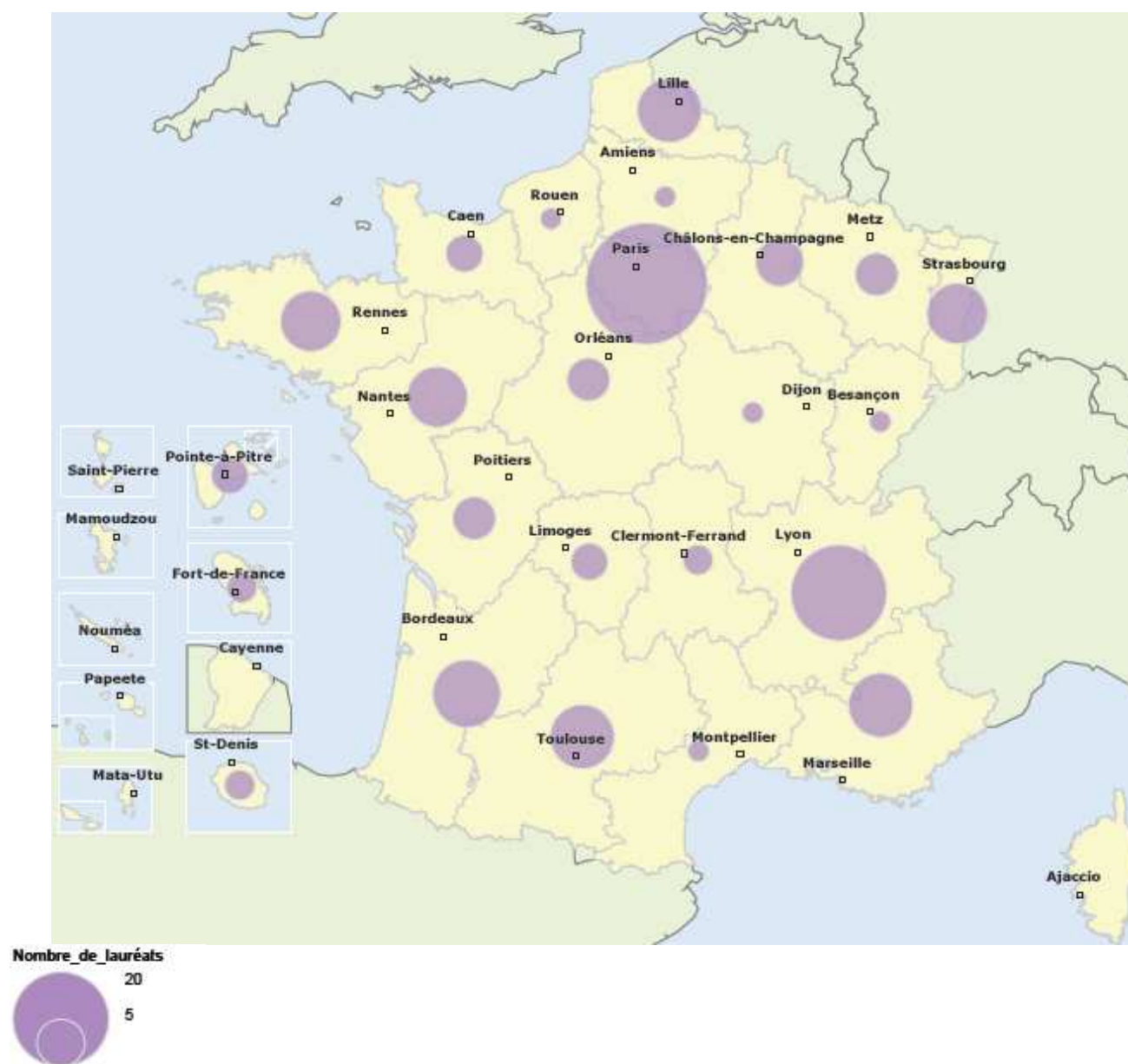
### Répartition des lauréats par sexe



- Répartition des lauréats par niveau scolaire



### Répartition géographique des lauréats





## **IV Actions de formation et d'orientation collectives menées par l'Institut**

L'Institut du Service Civique mène deux types d'action envers ses lauréats : des actions collectives, qui s'adressent à l'ensemble des lauréats réunis en « promotion » lors de « séminaires », et des actions individuelles, d'accompagnement de chaque lauréat.

L'Institut propose des séminaires de formation où des conférenciers de haut niveau viennent donner aux lauréats un aperçu des grands enjeux politiques, économiques, sociaux ou technologiques.

Des ateliers à visée professionnelle sont également organisés avec nos partenaires : prise de parole, animation de réunion, préparation aux entretiens, création de projet, animation de réseau...

Deux séminaires ont été organisés en 2012 : un séminaire d'intégration, à Bugeat, fin juillet et un séminaire d'une journée à Paris fin octobre.

### **A. Le séminaire de Bugeat**

Ce séminaire était le séminaire d'intégration de la promotion 2012 de l'Institut du Service Civique. Il s'est tenu trois semaines après la publication de la liste des lauréats et permis aux lauréats de faire connaissance entre eux, et à l'équipe de l'Institut de faire connaissance avec les lauréats.

Ce séminaire s'est déroulé du 21 au 28 juillet 2012, au centre sportif des 1000 Sources, à Bugeat, dans le cadre d'un partenariat avec le Conseil Général de la Corèze.

Parmi les 150 lauréats, plus de 100 ont pu participer (certains n'ont pu se libérer car ils travaillaient ou étaient encore en mission à l'étranger).

Le séminaire poursuivait trois objectifs majeurs :

- Sensibiliser les lauréats à des grands enjeux du monde contemporain, autour des valeurs du Service Civique,
- Créer un esprit de promotion
- Donner à chaque lauréat les premiers outils pour la suite de son parcours.

La semaine était organisée autour d'un thème central : « le pouvoir d'agir ».

Les lauréats ont ainsi pu participer à :

- 1) Des conférences plénières réalisées par des intervenants issus de divers secteurs d'activité : Henri Lachmann, président de Schneider Electric, Pierre Mathiot, directeur de l'Institut d'études politiques de Lille, Eloïc Peyrache, directeur

d'HEC, Charles-Edouard Vincent, directeur d'Emmaüs Défi, Bernard Arru, directeur des ateliers du Bocage, Jean-René Garcia, conseiller à l'Académie des Sciences, Karima Delli, députée européenne ;

- 2) Des Ateliers autour de la citoyenneté et de l'entrepreneuriat organisés avec la ligue de l'enseignement de Corrèze, un réseau de jeunes entrepreneurs « Make sens », des associations du réseau de l'Agence du Service Civique et l'entreprise Altedia ; (ateliers proposés : CV et lettre de motivation, préparation aux entretiens d'embauche, prise de parole en public, animation de réunion, passer de l'idée au projet...)
- 3) Des temps individuels de préparation d'un projet collectif, pour la construction d'un esprit de promotion ;
- 4) des rencontres avec des élus corréziens, des visites de site, des sorties culturelles, des activités sportives.

## **B. La communauté des lauréats**

Lors du séminaire de Bugeat, la première promotion de l'institut du service Civique a choisi de se doter d'un nom : OdyISCée.

L'un des lauréats a dessiné le logo de la promotion et les lauréats ont décidé de s'organiser en association.

Ce projet, lancé à Bugeat, s'est poursuivi.

L'association a été baptisée ALISC (Association des Lauréats de l'Institut du Service Civique) ; elle a vocation à accueillir les lauréats des promotions suivantes.

Les lauréats ont mis en place une plateforme d'échanges via facebook. Cette plateforme est très animée.



## C. Le séminaire d'octobre

Date : 30 octobre 2012

Durée : 1 journée

Lieu : siège du journal « Le Monde »

Cette journée de séminaire était l'occasion

- de rencontrer des personnalités d'exception lors de conférences, toujours autour du thème du pouvoir d'agir ;
- de présenter, devant ces personnalités d'exception, quelques projets des lauréats ;
- de permettre à la promotion de poursuivre ses travaux sur la mise en place de la communauté des lauréats ;
- de permettre, à l'occasion d'une soirée, aux partenaires de se rencontrer et de rencontrer des lauréats.

Le journal Le Monde ayant proposé d'accueillir ce séminaire, une quinzaine de lauréats ont eu l'occasion de participer à la conférence de rédaction.

### Le programme

9h00 : Accueil et ouverture

Accueil par un représentant du journal Le Monde (à confirmer)

Introduction de la journée par Martin Hirsch, Président de l'Agence du Service Civique et de l'Institut du Service Civique.

10h / 11h30 : Conférence débats avec **Mohammed Yunus, Prix Nobel de la Paix**

Sandy Courjal, lauréate de l'Institut : projet Kovapamina, développement d'une coopérative à Madagascar (5')

Marion Larat, lauréate de l'Institut : projet Mikado, développement de bas de contention customisés (5')

11h45 / 13h15 : **Conférence débats avec Marin Karmitz, producteur et réalisateur,** fondateur des Cinémas MK2

Florentin Bougot, lauréat de l'Institut : un projet de vie dans le cinéma d'animation. (5')

### Déjeuner sur place

14h15 / 15h30 : **Conférence débats avec Patrice Franceschi, écrivain et explorateur, Capitaine de La Boudeuse,**

animée par Didier Pourquery, directeur adjoint des rédactions du journal Le Monde

Clément Trézeux, lauréat de l'Institut : projet Globe Porteur Concept, sensibilisation des salariés des entreprises au handicap sensoriel et moteur. (5')

15h30 / 17h :

**1/ Conférence de rédaction du journal Le Monde,** ouverte à une quinzaine de lauréats de l'Institut du Service Civique

**2/ Conférence « Les lauréats parlent aux lauréats » :** présentation du projet d'association de lauréats et des actions d'animation de la communauté, animée par Alice Ollagnon, chargée de mission avec le Réseau du Service Civique  
Le point sur l'actualité de l'Institut du Service Civique : Claire de Mazancourt, directrice de l'Institut du Service Civique

**17h /18h00 : Conférence débats avec des journalistes du Monde :**

Cécile Prieur, chef du service Société, Aline Leclerc, bloggeuse du projet « Une année en France », et Serge Michel, Directeur adjoint des rédactions

Cette journée a été suivie par une soirée à laquelle étaient conviés les partenaires de l'Institut du Service Civique : 250 participants issus du monde de l'entreprise, du monde de l'enseignement, du monde associatif...

Les partenaires ont ainsi pu se rencontrer, mais aussi rencontrer les lauréats. Pour ceux qui n'avaient pas pu participer aux jurys, cette rencontre leur a permis de découvrir les profils de ces lauréats.

Les lauréats ont aussi apprécié cette occasion de nouer des contacts avec des professionnels.

Quelques courtes prises de parole ont permis d'introduire cette soirée :

- M. Serge Michel, directeur adjoint des rédactions du journal « Le Monde »
- Mme Claire de Mazancourt, responsable de l'Institut du Service Civique
- M. Philippe Courtier, Directeur Général d' EM Lyon Business School, école partenaire de l'Institut du Service Civique
- Mlle Adélaïde Dupouy, lauréate de l'Institut du Service Civique (au nom de l'ensemble de la promotion OdyISCée)
- M. Martin Hirsch, président de l'Institut du Service Civique

Date : 30 octobre 2012 / Durée : 1 journée / Lieu : siège du journal « Le Monde »

## **V Actions d'accompagnement individuel menées par l'Institut**

L'accompagnement individuel des lauréats a débuté dès le processus d'admission achevé.

### **A. Accompagnement et mise en œuvre des partenariats**

Pour l'ensemble des lauréats présents au séminaire de Bugeat, ce séminaire a été l'occasion d'entretiens individuels permettant à l'équipe de l'Institut de mieux connaître le projet de chacun et permettant aux lauréats de mieux préciser leurs objectifs.

La première priorité a été donnée à la transmission des dossiers des lauréats vers les partenaires de la filière formation : le calendrier tardif d'admission à l'Institut, avec une publication des résultats d'admission au 29 juin, laissait peu de temps à la coordination avec les partenaires enseignement avant les vacances d'été.

A partir de septembre, les lauréats de la filière professionnelle ont bénéficié d'entretiens menés avec notre partenaire Altedia.

Ces entretiens visaient à vérifier l'adéquation du projet professionnel avec la personnalité et le parcours du lauréat. Ils ont permis aussi aux lauréats d'améliorer leur CV et de recevoir de premiers conseils en vue d'entretiens de recrutement.

Parallèlement, leurs dossiers ont été transmis aux partenaires « emploi » de l'Institut.

Les lauréats de la filière création d'activité ont bénéficié d'entretiens avec des consultants de la société Altedia. Ces entretiens ont permis de faire un point sur l'état d'avancement du projet, d'essayer d'en évaluer la faisabilité et de déterminer des objectifs à un an pour chaque projet.

A l'issue de ces entretiens, certains lauréats ont ressenti la nécessité de reprendre une formation au préalable, ou de se réorienter.

## **B. Bilan au 31 décembre 2012**

### **Filière formation**

59 lauréats ont intégré cette filière.

58 étaient en formation au 31 décembre 2012, 1 était en cours de candidature sur une formation pour début 2013, suite à l'annulation de la formation initialement visée.

Les lauréats qui visaient une formation dispensée par une école partenaire de l'Institut ont pu bénéficier de procédures d'admission dérogatoires aux procédures existantes et valorisant l'admission à l'Institut du Service Civique.

La plupart des lauréats en filière formation ont bénéficié de bourses de l'Institut (financement des frais d'inscription, bourses de vie), déterminées au cas par cas, après étude de la situation personnelle du lauréat.

Parmi ces lauréats, grâce aux partenariats mis en place par l'Institut,

- 5 ont intégré Sciences-Po Lille,
- 2 ont intégré Sciences-Po Lyon,
- 2 ont intégré Sciences-Po Toulouse ou une formation assurée par Sciences-Po Toulouse
- 3 ont intégré le MSc IDEA EM Lyon/Centrale Lyon
- 1 a intégré l'INSA Toulouse
- 2 ont intégré l'ITIN
- 1 a intégré l'Université Aix Marseille,
- 3 ont intégré l'Université Cergy Pontoise,
- 1 a intégré l'Université Marne la Vallée

- 2 ont intégré une formation à l'AFPA
- 1 a intégré l'IRTS Nord Pas de Calais
- 9 ont intégré l'IRTS Neuilly-Montrouge
- 1 a intégré l'ITS de Pau

## Filière projet professionnel

La filière projet professionnel regroupe des lauréats en recherche d'emploi, soit en alternance pour mener à bien une formation, soit pour un emploi en CDD ou CDI.

La recherche d'emploi en alternance a été compliquée par le calendrier d'admission de l'Institut. En effet les contrats d'apprentissage se concluent en entreprise essentiellement en mai/juin pour la rentrée de septembre. Or la première promotion a été constituée fin juin.

Les partenaires de l'Institut se sont donc trouvés en difficulté pour intégrer des jeunes en recherche d'alternance.

Nonobstant cet écueil, sur les 16 jeunes en alternance, 14 avaient trouvé une solution fin décembre 2012 ; 2 étaient encore en recherche.

L'entrée en emploi des lauréats s'est révélée particulièrement difficile, malgré les partenariats mis en place.

Une analyse a été menée auprès des partenaires pour comprendre les difficultés rencontrées. Elle a fait apparaître plusieurs points :

- de nombreux jeunes n'ont jamais eu l'occasion de découvrir le monde de l'entreprise et ont du mal à se projeter sur un emploi précis. Il est nécessaire de les aider à faire évoluer leur projet avant de pouvoir les orienter efficacement.
- Au sein des entreprises partenaires, l'ensemble des intervenants n'ont pas toujours été suffisamment sensibilisés à la spécificité des parcours des lauréats et n'ont pas toujours donné suite comme espéré à leur candidature
- Les lauréats de l'Institut sont généralement insuffisamment familiers des codes attendus lors des entretiens
- Les profils des lauréats n'ont pas rencontré les offres de poste proposées par les entreprises partenaires.

A fin 2012, soit 4 mois après le début de l'accompagnement, 10 lauréats avaient trouvé un poste et 23 étaient accompagnés afin de structurer un projet professionnel adapté.

Sur ces 10 lauréats, un seul est en poste chez un partenaire de l'Institut : la société Accenture.

## Filière création d'activité

26 lauréats sont en filière « projet » pour une création d'activité.

Les projets ont été retenus à des degrés d'avancement extrêmement divers : de l'idée à la mise en œuvre.

Tout l'enjeu des premiers mois résidait dans le fait de définir, pour chaque projet, les objectifs à atteindre dans les mois ou l'année à venir, en conciliant ambition et réalisme.

En s'appuyant sur le bilan mené par la société Altedia avec chaque porteur de projet et après analyse de la situation de chaque lauréat, l'Institut a accordé des bourses ciblées pour prendre en charge certaines dépenses (frais de formation, soutien à une étude de marché, petits équipements, matériel informatique...)

## Reports

11 lauréats ont décidé en cours d'année 2012 de faire évoluer leur projet et ont demandé un report à 2013 pour l'accompagnement de l'Institut. Ils souhaitent se réorienter vers une formation.

Enfin à ce bilan il faut ajouter 5 démissions.

1 lauréat a finalement choisi de ne pas intégrer l'Institut.

3 démissions sont intervenues très tôt ; elles traduisent une mauvaise compréhension par le candidat de ce que pouvait lui apporter l'Institut.

1 est sans doute due à la sous-estimation de la difficulté du projet envisagé et des difficultés personnelles de la lauréate ; l'offre de soutien renforcé de l'Institut, à laquelle celle-ci n'a pas donnée suite est intervenue sans doute trop tard.

## C. Les parrainages

L'Institut du Service Civique souhaite que chacun des lauréats soit accompagné par un parrain.

Les parrains sont essentiellement issus de nos partenaires, associations, entreprises, institutions, universités et écoles. Certaines personnalités qualifiées, intéressées par la démarche de l'Institut et appartenant à des domaines professionnels particuliers (montage de film, création de magazine web et papier...) ont pu également être contactés en fonction du projet du lauréat.

En 2012, le recensement des parrains n'a été lancé que quelques mois après l'admission des lauréats, une fois identifiés les besoins spécifiques de chaque lauréat.

C'est au vu de ces besoins qu'a été élaboré un guide de parrainage (joint à ce document).

Pour les parrainages, la priorité a été donnée d'abord aux porteurs de projet de création d'activité, auxquels le parrain peut apporter de précieux conseils dans leur projet.

Les lauréats en recherche d'emploi ont eux aussi été considérés comme prioritaires, le parrain pouvant les aider à se positionner et à prendre des contacts utiles.

Les lauréats en formation en revanche, mieux encadrés et pouvant bénéficier de l'appui de l'équipe pédagogique sur place, ont paru avoir un besoin moins urgent de parrainage.



## VI Eléments financiers

### Dépenses 2012

Institut du Service Civique - Budget 2012 -		
Nature de la dépense	Commentaires	Réalisé au 31/12/2012
<b>I-BUDGET DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>189 700</b>
1. Ressources humaines	salaire (montants bruts + charges patronales) + charges + taxes sur salaires (3 salariés) + mécénat de compétences voir bas du tableau	137 200,00
2. Déplacements	Déplacements France métropolitaine + DOM TOM, à la rencontre des partenaires et des jeunes en SC + déplacements séminaire	28 900,00
3. Honoraires		12 500,00
4. Fournitures et consommables	pour une équipe de 3 personnes à temps complet + chargés de mission	1 100,00
5. Bureaux		0
6. Communication	Communication institutionnelle (notoriété à construire) Conception	10 000,00
<b>II - MISE EN PLACE</b>		<b>60 500</b>
1 Création site internet	création et évolution du site, outil de gestion des candidatures	60 000,00
2 Mobilier de bureau		0
3 Matériel informatique et téléphonie	Ordinateurs, imprimantes, téléphones fixes et portables	0,00
4 Divers	1ère année uniquement (INPI CNIL DILA etc...)	500,00
<b>III – ACTIONS DE L'INSTITUT</b>		<b>95 000</b>
III.I Détection des Lauréats		15 000,00
1. Mobilisation du réseau Service Civique	Sensibilisation des associations, formation des tuteurs, information vers les volontaires.	10 000,00
2. Procédures d'admission	Mécénat de compétence pour les jurys (partenaires) Défraiment pour les oraux (jurés et volontaires, métropole et DOM TOM)	5 000,00
III.II Séminaire 1 (150 jeunes)	Une semaine, 150 lauréats en résidentiel, intervenants partenaires	50 000,00
III.III Séminaire 2 (150 jeunes)	1 journée, 150 lauréats, intervenants partenaires	30 000,00
IV Bourses de vie filière formation	Concerne 41 lauréats sur 55 en filière formation (dont un en filière projet).	113 000
V Frais inscriptions	Concerne 25 lauréats sur 54 en filière formation	26 700
VI Bourses projets		22 300
<b>Total</b>		<b>507 200</b>
Recettes	509 737	
Différence recettes - dépenses (soit le reliquat pour 2013)	A noter que 20000 euros de l'UIMM et 50000 euros de Gdf-Suez seront versés en janvier 2013 mais au titre de 2012 dans les conventions.	2 537
Pour mémoire : mécénat de compétence	Accenture : 2,5 personnes sur 9 mois; Altedia : mécénat de compétence sur les questions orientation RH et relations avec les entreprises, sur 2012 ; IBM (10800 euros à valoriser) MDD mise à disposition une personne.	

Le budget 2012 couvre l'accompagnement d'une promotion sur une demi-année.

Sont à noter

- les importantes dépenses liées à la mise en place d'un outil internet expérimental original pour la gestion des candidatures ;
- le coût de l'action de détection des lauréats, qui couvre notamment les actions importantes de communication menées pour faire connaître l'Institut du Service Civique aux volontaires en Service Civique, en cette première année d'existence ;
- les grands postes de dépenses que constituent d'une part les séminaires, d'autre part les bourses versées aux lauréats.

Le montant des bourses « projet » concerne ce qui a été validé en Conseil d'administration en 2012 (versements en 2013).

## **Recettes 2012**

L'Institut du Service Civique est financé par les dons et mécénats.  
Les recettes 2012 se montent à 509 737 €.

Parmi ces dons, 89 650€ sont des dons de particuliers et 161 996 € sont des dons affectés à des bourses.

Le total des charges est de 507 186 euros. Le report sur l'année 2013 est donc environ de 2 550 €

Les mécénats de compétences ne sont pas intégrés dans les comptes annuels.

## **VII En conclusion**

2012 était la première année d'existence de l'Institut du Service Civique.

Année expérimentale, elle a permis de valider les hypothèses qui ont présidé à la création de l'Institut du Service Civique :

- possibilité d'identifier des jeunes à fort potentiel pendant leur Service Civique
- possibilité de les accompagner dans leur projet
- possibilité de mettre en place des procédures d'intégration dans des établissements d'enseignement et de les intégrer dans des parcours de formation exigeants.

Elle a aussi permis d'identifier des difficultés que l'Institut doit s'efforcer de lever pour les années à venir, notamment pour la filière « projet professionnel », pour laquelle un premier bilan a été réalisé par la société de conseil KEA & Partners en novembre 2012 et des pistes de travail ont été identifiées.

En 2013, l'Institut du Service Civique se fixe pour objectif d'accueillir 200 lauréats, suivant ainsi la croissance du Service Civique.

Paris, le 27 avril 2013,  
Martin HIRSCH  
Président